

Séance du Conseil Municipal du lundi 07 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 février 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 12 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Guillaume LESCLOUPE, Jacques LASSERRE, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Excusés 3 : Christine BILLE, Nicolas DARZAC, Patrick JACQMOT.

Pouvoir : 3 Christine BILLE à Christophe LANGLADE
Nicolas DARZACQ à Frédéric RICHEVAUX
Patrick JACQMOT à Jean-François THOMAS

Madame Alice DABADIE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 14 février 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Compte de Gestion 2021: présentation, vote

Compte Administratif 2021 : présentation, vote

Affectation de résultat 2021 et vote

Transfert assainissement collectif Vote délibération de validation des résultats 2021

Projet de Budget 2022 Présentation et Vote

Délibération des taux des taxes 2022

Arrêt P.L.U.I. de la CCAA Présentation et vote

Extension SAGE Adour Amont et Affluents : Présentation et Délibération

Informations de la CCAA

Questions diverses et informations

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 :

La trésorerie établit le **Compte de Gestion** de l'année passée qui reprend toutes les dépenses et les recettes de la commune par imputation.

Le secrétariat de mairie établit le **Compte Administratif** de la commune qui reprend également toutes les dépenses et recettes de la commune par imputation.

Le secrétariat doit vérifier la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire présente successivement les chiffres selon les documents simplifiés du compte administratif de la Commune 2021 et du compte administratif de l'Assainissement collectif 2021. Ils sont résumés comme suit

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
011 - Charges à caractère général	138 248,38	93 987,94	44 260,44	68	
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	59 987,38	44 066,53	15 320,85	75	
81 - SERVICES EXTERIEURS	56 811,00	34 455,58	21 355,42	62	
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 250,00	10 223,83	8 026,17	56	
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 200,00	4 642,00	-442,00	111	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	160 390,00	141 366,99	19 023,01	88	
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 700,00	2 385,99	314,01	88	
84 - CHARGES DE PERSONNEL	157 690,00	138 981,00	18 709,00	88	
014 - Atténuations de produits	86 800,00	80 159,96	6 640,04	92	
85 - Autres charges de gestion courante	63 294,00	63 293,40	0,60	100	
86 - Charges financières	4 664,00	4 463,01	200,99	96	
87 - Charges exceptionnelles	1 500,00		1 500,00	0	
Total dépenses réelles	454 896,38	383 271,30	71 625,08	84	
Total dépenses d'ordre	50 000,00		50 000,00	0	
Total dépenses de fonctionnement	504 896,38	383 271,30	121 625,08	76	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	8 360,00	7 728,40	631,60	92	
73 - Impôts et taxes	232 500,00	236 548,37	-4 048,37	102	
74 - Dotations, subventions et participations	132 545,00	112 116,72	20 428,28	85	
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00	24 494,19	-4 494,19	123	
76 - Produits financiers		7,79	-7,79	0	
77 - Produits exceptionnels		790,00	-790,00	0	
013 - Atténuations de charges	6 500,00	8 050,20	-1 550,20	124	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	100 991,38	100 991,38			
Total recettes réelles	500 896,38	450 727,05	10 169,33	98	
Total recettes d'ordre	4 000,00	3 986,61	13,39	100	
Total recettes de fonctionnement	504 896,38	454 713,66	10 182,72	98	

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
Solde de fonctionnement		111 442,36	-111 442,36	0	

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
001 - Déficit d'investissement reporté	20 687,30	20 687,30			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150,00		150,00	0	
16 - Emprunts et dettes assimilés	33 290,00	33 242,45	47,55	100	
21 - Immobilisations corporelles	245 650,00	6 553,51	239 096,49	3	
Total dépenses réelles hors opérations	299 777,30	60 483,26	239 294,04	20	
Total dépenses d'ordre	4 000,00	3 986,61	13,39	100	
Total dépenses d'investissement	303 777,30	64 469,87	239 307,43	21	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 587,30	28 604,66	5 982,64	83	
13 - Subventions d'investissement reçues		1 293,99	-1 293,99	0	
16 - Emprunts et dettes assimilés	219 190,00	2 513,71	216 676,29	1	
Total recettes réelles hors opérations	253 777,30	32 412,36	221 364,94	13	
Total recettes d'ordre	50 000,00		50 000,00	0	
Total recettes d'investissement	303 777,30	32 412,36	271 364,94	11	

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
Solde d'investissement		-32 057,51	32 057,51	0	

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
21318 - Autres bâtiments publics	4 000,00	3 986,61	13,39	1326 - Autres établissements publics loc		1 293,99	-1 293,99
2152 - Installations de voirie	3 442,00		3 442,00	1641 - Emprunts en euros	218 000,00		218 000,00
21533 - Réseaux câblés	13 753,00		13 753,00				
21534 - Réseaux d'électrification	69 525,00	5 175,96	64 349,02				
21538 - Autres réseaux	157 000,00		157 000,00				
2158 - Autres install., matériel et outillage	1 930,00	1 377,53	552,47				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	249 650,00	10 540,12	239 109,88	TOTAL RECETTES	218 000,00	1 293,99	216 706,01
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	249 650,00	10 540,12	239 109,88	TOTAL RECETTES AFFECTEES A LEQ	218 000,00	1 293,99	216 706,01
001 - Déficit d'investissement reporté	20 687,30	20 687,30		021 - Virement de la section de fonctionne	50 000,00		50 000,00
10226 - Taxe d'aménagement	150,00		150,00	10222 - FCTVA	13 900,00	3 661,00	10 239,00
1641 - Emprunts en euros	32 100,00	32 099,46	0,54	10226 - Taxe d'aménagement		4 256,36	-4 256,36
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 190,00	1 143,00	47,00	1068 - Excédents de fonctionnement cap	20 687,30	20 687,30	
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 190,00	2 513,71	-1 323,71
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	54 127,30	53 929,75	197,55	TOTAL RECETTES FINANCIERES	85 777,30	31 118,37	54 658,93
TOTAL INVESTISSEMENT	303 777,30	64 469,87	239 307,43	TOTAL INVESTISSEMENT	303 777,30	32 412,36	271 364,94

Déficit de réalisation de l'investissement : 32 057,51
(Réel + Ordre)

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
011 - Charges à caractère général	14 486,61	3 072,93	11 413,68	21	
00 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 187,81	313,73	12 873,88	2	
01 - SERVICES EXTERIEURS	1 099,00	2 019,20	-1 520,20	238	
02 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	200,00	140,00	60,00	70	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 509,50	6 509,50			
04 - CHARGES DE PERSONNEL	6 509,50	6 509,50			
014 - Atténuations de produits	2 500,00	1 910,00	590,00	76	
06 - Charges financières	11 539,08	10 221,02	1 318,06	89	
Total dépenses réelles	35 035,19	21 713,45	13 321,74	62	
Total dépenses d'ordre	34 747,00	34 747,00			
Total dépenses de fonctionnement	69 782,19	56 460,45	13 321,74	81	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	32 200,00	53 461,78	-21 261,78	166	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	27 705,19	27 705,19			
Total recettes réelles	59 905,19	81 166,97	-21 261,78	136	
Total recettes d'ordre	9 877,00	9 877,00			
Total recettes de fonctionnement	69 782,19	91 043,97	-21 261,78	131	

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
Solde de fonctionnement		34 583,52	-34 583,52	0	

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
16 - Emprunts et dettes assimilés	17 143,00	17 142,84	0,16	100	
21 - Immobilisations corporelles	18 455,05	222,00	18 233,05	1	
Total dépenses réelles hors opérations	35 598,05	17 364,84	18 233,21	49	
Total dépenses d'ordre	9 877,00	9 877,00			
Total dépenses d'investissement	45 475,05	27 241,84	18 233,21	60	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
001 - Excédent d'investissement reporté	10 728,05	10 728,05			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		36,00	-36,00	0	
Total recettes réelles hors opérations	10 728,05	10 764,05	-36,00	100	
Total recettes d'ordre	34 747,00	34 747,00			
Total recettes d'investissement	45 475,05	45 511,05	-36,00	100	

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Annotations
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
Solde d'investissement		18 269,21	-18 269,21	0	

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	
2151 - Installations complexes spécialisé	8 101,00	222,00	7 879,00				
21532 - Réseaux d'assainissement	10 354,05		10 354,05				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	18 455,05	222,00	18 233,05	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	18 455,05	222,00	18 233,05	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0,00	0,00	
139111 - Agence de l'eau	7 002,00	7 002,00		001 - Excédent d'investissement reporté	10 728,05	10 728,05	
139118 - Autres	2 875,00	2 875,00		10222 - FCTVA		36,00	
1641 - Emprunts en euros	17 143,00	17 142,84	0,16	28138 - Autres constructions	9 149,00	9 149,00	
				28151 - Installations complexes spécialis	25 497,00	25 497,00	
				281532 - Réseaux d'assainissement	101,00	101,00	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	27 020,00	27 019,84	0,16	TOTAL RECETTES FINANCIERES	45 475,05	45 511,05	
TOTAL INVESTISSEMENT	45 475,05	27 241,84	18 233,21	TOTAL INVESTISSEMENT	45 475,05	45 511,05	

Excédent de réalisation de l'investissement : (Réal + Ordre)	18 269,21
-----------------------------------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire sort de la salle le temps des délibérations.

Le premier adjoint soumet le vote des deux comptes de gestion et des deux comptes administratifs à l'assemblée. **Après délibération, le Conseil municipal vote par 13 voix les deux documents comptables comme suit :**

Commune VIELLA CA 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	303 777,30
	Réalisé :	64 469,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	303 777,30
	Réalisé :	32 412,36
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	504 896,38
	Réalisé :	383 271,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	504 896,38
	Réalisé :	494 713,66
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-32 057,51
Fonctionnement :	111 442,36
Résultat global :	79 384,85

Assainissement collectif de VIELLA 2021 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	45 475,05
	Réalisé :	27 241,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	45 475,05
	Réalisé :	45 511,05
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	69 782,19
	Réalisé :	56 460,45
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	69 782,19
	Réalisé :	91 043,97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	18 269,21
Fonctionnement :	34 583,52
Résultat global :	52 852,73

Vote de la délibération d'affectation des résultats 2021 sur 2022 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric RICHEVAUX Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 450,98
- un excédent reporté de :	100 991,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	111 442,36
- un déficit d'investissement de :	32 057,51
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	32 057,51

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	111 442,36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	32 057,51
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	79 384,85
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	32 057,51

Après délibération, le Conseil municipal vote par 13 voix l'affectation du résultat du budget communal.

Vote de la délibération de Transfert de l'assainissement collectif de VIELLA au SIEBAG de RISCLE. Résultats de fonctionnement et d'investissement au 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le transfert de la compétence assainissement collectif au SIEBAG de RISCLE à compter du 1^{er} janvier 2022 et précise qu'il n'y a pas d'affectation de résultat de l'assainissement collectif pour VIELLA en 2022. Néanmoins, il est nécessaire de délibérer sur les chiffres transférés.

Ainsi, après validation en date du 24/02/2022, de la conseillère aux décideurs locaux (CDL) du Trésor public de MIRANDE, il convient de transférer :

- l'excédent de fonctionnement recalculé de 17 402,11 euros
- l'excédent d'investissement de 18 269,21 euros
- l'ensemble des subventions et des emprunts liés au réseau assainissement collectif, à la station d'épuration et aux bâtiments mis à disposition, conformément au document ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 15 voix :

- 1- approuve le transfert de l'assainissement collectif de VIELLA au SIEBAG de RISCLE tel qu'il est annoncé ci-dessus,
- 2- valide les résultats et chiffres comptables présentés selon la pièce jointe,
- 3- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce transfert.

2. Budget communal 2022

Le projet de budget 2022 a été élaboré en collaboration par la Conseillère aux décideurs locaux (Madame Odile Saint-Genez de la Direction des Finances publiques) et la secrétaire de Mairie, à partir des résultats 2021 et des dépenses nouvelles à engager déjà discutées en Conseil municipal du 14 février 2022. **VOIR ANNEXE 1**

Mr le Maire présente les chiffres pour délibérer.

Il indique que le montant des primes d'assurance payées annuellement par la commune est important. Il propose de consulter plusieurs compagnies d'assurance courant 2022 pour essayer d'avoir des offres plus intéressantes. Le Conseil municipal donne son accord.

Un conseiller municipal sollicite un vote de l'assemblée pour se prononcer sur le projet de station-service, dont il trouve le coût de 132 000 € (inscrit en investissement ligne 21538) trop élevé au regard des finances de la commune.

Monsieur le Maire explique que la somme de 132 000 euros correspond à l'aménagement de l'accessibilité du cimetière, la sécurisation du stationnement aux abords de celui-ci et la création des VRD (voirie et réseaux divers) pour la station-service. 50% de la somme inscrite ligne 21538 correspond à la dépense à engager pour les V.R.D. de la station-service.

Après un débat au sein du Conseil, Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour connaître l'avis des élus pour la création de la station-service.

Votants : 15 Abstention: 0 Contre: 2 Pour: 13

Vote du budget 2022 :

Votants: 15 Abstention: 0 Contre: 2 Pour: 13

Le budget communal 2022 est voté par le Conseil municipal en tenant compte des décisions ci-après.

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes appliqués en 2021 :

Taxe Habitation TH uniquement résidences secondaires : 14,02 %

Taxe Foncier Bâti TFB : 52,28 %

Taxe Foncier Non Bâti TFNB : 89,90 %

Monsieur le Maire rappelle les dépenses électricité de la commune qui seront de + 45 % en 2022 en raison de la situation internationale. **VOIR ANNEXE 2.**

Monsieur le Maire fait le point sur les charges de la piscine municipale :

- selon la situation des entrées depuis 2004 **VOIR ANNEXE 3.**

- selon les chiffres en dépenses et en recettes de l'année 2021 :

Dépenses : 45 874 euros Recettes : 3 294 euros DEFICIT : 42 580 euros **VOIR Tableau ci-après.**

La discussion s'engage sur un éventuel transfert de la piscine à la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA) avec le risque de la création d'une seule piscine communautaire sur le territoire avec un transfert de charge important de la commune vers la CCAA.

Le Conseil municipal est opposé à l'idée d'un transfert. Il souhaite conserver le fonctionnement de la piscine au sein de la commune de VIELLA et malgré les déficits importants renouvelés chaque année, **le Conseil décide l'ouverture de la piscine communale en juillet et août 2022.**

Mairie de VIELLA
34 Grand'Rue du Pacherenc
32400 VIELLA

BILAN FINANCIER
SAISON PISCINE 2021
Juillet et août 2021

Article comptable	Dépenses Objet	Dépenses Montant	Recettes Objet	Recettes Montant
60612	Electricité	10 904,00 €	Entrées Centre de loisir LANNUX	- €
60611	Eau et assainissement	3 243,79 €	Entrées ESAT Les Charmettes	- €
60624 et 60632	Produits traitement eau	3 427,40 €	Entrées Tous publics	3 294,00 €
60636 et 6068	Divers : Produits d'entretien, masques, gants, tenues de protection, analyses eau ...	1 149,00 €		
615221	Travaux et mise en accessibilité	1 300,46 €		
6535	Location appareil de réanimation	480,16 €		
6262	Téléphone	440,72 €		
6413	Salaires MNS et agent d'accueil	8 284,00 €		
6411	Salaire Agent TECHNIQUE	2 500,00 €		
	Assurances, extincteurs, ...	250,00 €		
1641 et 66311	Remboursements Emprunts	13 894,48 €		
	TOTAUX	45 874,01 €		3 294,00 €
				42 580,01 € DEFICIT

Vu le 07/07/2022

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la possibilité d'une augmentation raisonnable des taux des taxes pour 2022.

Eu égard à la situation actuelle et à l'unanimité, le Conseil décide qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter les taux des taxes et décide reconduire les taux votés en 2021 pour l'année 2022.

3. Dépenses d'électricité / Éclairage public et bâtiments communaux et extinction partielle nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle les dépenses d'électricité afférentes aux bâtiments communaux et à l'éclairage public en agglomération.

Une réflexion est engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal de VIELLA, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que l'éclairage public sera interrompu (dès que les horloges astronomiques seront installées), la nuit SUR TOUS LES POSTES de 0 heure à 6 heures **SAUF** pour les postes P33 (colonel) et P37 (piscine) où l'horaire sera de 2 heures à 6 heures les **VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE**.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

4. Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) :

Les conseillers ayant reçu les documents concernant le PLUI par mail du 11 février 2022, Monsieur le Maire explique que le Conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCAA le 24 janvier 2022.

L'avis du Conseil municipal des communes membres de la CCAA, doit être transmis dans un délai de trois mois à compter du 24 janvier 2022. A défaut de réponse, l'avis de la commune est réputé favorable.

Le projet est visualisé et discuté par l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2017, la communauté de communes Armagnac Adour avait prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues au conseil communautaire du 11 juillet 2019 et 30 septembre 2019, ainsi que dans les communes membres :

- Inscrire l'accueil de population et la création de nouveaux logements dans un futur maîtrisé
- Renforcer l'identité du territoire Armagnac Adour en préservant ses composantes patrimoniales
- Développer l'économie locale : conforter le potentiel du territoire, valoriser les opportunités d'accueil et profiter des influences exogènes.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Par délibération en date du 24 janvier 2022, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet du PLUi en application de l'article L.153-14 du Code de l'urbanisme.

Le projet de PLUi arrêté a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles 132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.101-1 à L101-3, L.103-6, L153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil communautaire le 11 juillet 2019 et 30 septembre 2019 ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022-001 du conseil communautaire de la communauté de communes Armagnac Adour portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUi ;

Vu le projet de PLUi Armagnac Adour tel qu'il est présenté au Conseil municipal de VIELLA,

Sous réserve des deux observations suivantes :

- **Le point rouge mentionnant une construction en cours sur la parcelle section A n° 282 doit être supprimé car la construction est terminée et la maison est habitée,**
- **Sur la parcelle section A n° 1257, le point rouge doit également être supprimé, il n'y a jamais eu de P.C. délivré ou de maison en construction sur cette parcelle,**

Le Conseil municipal de VIELLA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Armagnac Adour arrêté le 24 janvier 2022.

5. Extension du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour Amont

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE

Adour Amont a engagé une démarche d'ajustement du périmètre du SAGE pour y intégrer de nouvelles communes. En effet, il est envisagé, sur proposition de la CLE, d'inclure la totalité des communes concernées par le bassin versant et donc, d'ajouter les 67 communes manquantes au prorata de leur surface incluse dans le bassin versant.

Dans le cadre de la procédure et sachant que les communes du territoire doivent être consultées pour avis sur le projet, **le Conseil municipal de VIELLA (Gers) après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour.**

6. Informations CCAA

* Lors du Conseil Communautaire du 28 février 2022 à Caumont, une délégation des parents d'élèves de l'école de Saint-Germé a souhaité interpeller le Président de la Communauté des communes sur le projet de regroupement des RPI de Saint-Mont – Saint-Germé et Viella. Le président a donné toutes les explications et a indiqué que ce projet ne se ferait pas.

* Le président a demandé un vote du conseil communautaire pour la prise en charge de la facture SETMO pour l'étude de la Place des Cochons. Après un débat un peu difficile le vote a donné le résultat suivant:

Votants :	41
Pour la prise en charge par la CCAA :	23 voix
Contre, abstentions, ne participent pas au vote :	18 voix

* Concernant le marché voirie fauchage, le lot N°1 (Viella et environs) est accordé à l'entreprise Danney. Le lot N°2 a suscité un long débat car les deux entreprises ont remis des prix au dessus du plafond fixé. Le Marché est déclaré infructueux

7. Questions diverses

* ZORCOMIR (Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural) : Monsieur le Maire explique que Viella ne figurait pas sur la liste. Le député Jean René CAZENEUVE a été sollicité par courrier pour connaître les raisons de l'exclusion de notre commune de cette liste. La réponse du député est parvenue en Mairie le 4 Mars 2022 :

Viella est hors de la liste des communes pouvant postuler pour bénéficier des aides ZORCOMIR car un des 3 critères indique qu'il faut enregistrer moins de 10 commerces sur la commune. A Viella, l'INSEE enregistre plus de 20 commerces car les vigneron indépendants sont comptabilisés par les services de l'INSEE.

* Bulletin municipal 2022 : Plusieurs retours par mail, SMS, communication téléphonique ou verbalement pour indiquer que ce bulletin était apprécié et pour remercier de l'envoi.

* Drapeau 1870 : messages de félicitations pour cette restauration reçus en Mairie et remerciements à Christian FROUIN qui est correspondant local du journal La Dépêche.

* **Crise humanitaire en UKRAINE** : un courrier de l'Association des maires de France (AMF) demande que chaque Mairie ouvre un point de collecte pour recueillir des dons qui seront acheminés en Ukraine. Monsieur le Maire a transmis l'information à près de 250 contacts, La collecte a débuté et le point centralisateur est à la Mairie.

*** Informations données au Conseil municipal :**

Information Le Relais : La collecte augmente sensiblement d'une année sur l'autre :

Collecte 2021 3 599 Kg

Collecte 2020 2 017 Kg

Information SFR : Courrier reçu en Mairie pour informer de la recherche d'un emplacement pour l'implantation d'une antenne relais.

Logement Communal 5 Rue des Ecoles : des difficultés relationnelles persistent avec le locataire.

Mise en conformité temps de travail du personnel communal avec les 1 607 H : la loi dit que chaque commune doit être en conformité avec la réglementation du temps de travail applicable dans la fonction publique territoriale. Un projet de protocole a été envoyé au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) ; il doit être examiné le 28 Mars 2022. Après avis du Comité technique du CDG, le protocole sera présenté au Conseil municipal.

VIGIPIRATE : Un courrier de la Préfecture du Gers alerte sur les risques dans le cadre du plan Vigipirate en raison de la guerre en Ukraine.

L'ordre du jour est terminé, deux questions sont posées :

Un élu demande où en sont les travaux de l'école. Mr le Maire indique que les travaux sont terminés et que les enfants sont scolarisés dans les nouvelles classes depuis la rentrée de Janvier 2022. Mr le Maire propose au C.M. une visite de la nouvelle école. Il se charge de rencontrer Mme Marie Lotier la Directrice pour obtenir son accord. Il informera le C.M. de la date retenue.

Une élue demande si l'organisation d'une corvée pour entretenir les chemins de randonnée est envisageable. Mr le Maire indique que les agents techniques de la commune ont en partie nettoyé les chemins de randonnée. Pour terminer ce chantier, ils sont en attente du dépannage de la machine proposée par Mr Patrick JACQMOT. Si la machine n'est pas réparée rapidement, une corvée sera organisée.

Fin de la réunion à 22 H 45.